

## CHIFFRES 2021

### Nombre de dossiers traités durant l'année 2021

Solde de dossiers ouverts au 31 décembre 2020: 33

Plaintes et dénonciations ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier en 2021 : 17

Nombre de décisions notifiées en 2021 : 21, dont :

- 6 classements sans suite
- 2 classement avec recommandations à la partie visée
- 4 décisions avec mesure : avertissement
- 1 décisions avec mesure : blâme
- décisions avec mesure : amende
- 7 retraits
- cessation d'une violation d'un droit reconnu
- 1 recours 33c LEP

Nombre de dossiers ouverts au 31 décembre 2021 : 29

Nombre de demandes de patients, résidents ou usagers ayant donné lieu à des renseignements écrits de la part de la commission, à la transmission de la situation à une autre autorité de surveillance (Office du médecin cantonal ; Conseil de santé ; etc.) ou à une autorité judiciaire : 53

## Procédures ouvertes durant l'année 2021

### Parties plaignantes ou dénonciatrices :

- 11 patients
- 2 résident
- curateur
- représentant thérapeutique
- 2 représentants légaux d'un patient mineur
- 2 proches (2 proches d'un résident en établissement socio-éducatif)
- professionnel
- autre dénonciateur

### Professionnels visés :

- 4 établissements sanitaires de droit public
- 1 établissement sanitaire de droit privé reconnu d'intérêt public
- 1 pratiques privées de groupe
- 6 pratiques privées individuelles
- 1 EMS
- 2 établissements socio-éducatifs
- 1 organisations de soins à domicile
- 1 établissement psychosocial médicalisé
- autre professionnel

## Griefs recevables devant la commission

*en italique : la mention des professionnels visés*

- 1 violation des droits de la personne  
*1 EMS*
  
- 1 accès aux soins  
*1 établissement sanitaire de droit public*
  
- libre choix du professionnel de la santé et de l'établissement  
sanitaire
  
- libre choix de l'établissement socio-éducatif
  
- 2 droit à être accompagné  
*2 établissements socio-éducatifs*
  
- 4 droit à l'information  
*3 pratiques privées individuelles, 1 pratique privée de groupe*
  
- 5 consentement libre et éclairé  
*3 pratiques privées individuelles, 1 pratique privée de groupe,  
1 établissement sanitaire de droit public*
  
- 1 traitement sans consentement (personne détenue)  
*1 établissement sanitaire de droit public*
  
- 1 mesures de contrainte  
*1 établissement psychosocial médicalisé*
  
- 7 accès au dossier  
*3 pratiques privées individuelles, 1 organisation de soins,  
2 établissements sanitaires de droit public, 1 établissement  
sanitaire de droit privé*
  
- tenue du dossier
  
- 1 respect du secret professionnel  
*1 pratique privée de groupe*